

## Mairie de VELLEFAUX

2, Rue de la Vergère

70000 VELLEFAUX

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 26 avril 2022

Absent: Mr TAILHARDAT JérémY

Monsieur le Maire justifie de l'urgence de cette réunion par la date limite de dépôt des subventions DETR et DSIL fixées au 30/04/2022.

Le conseil municipal valide cette procédure d'urgence de convocation du conseil municipal.

#### 1°- DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR REMPLACEMENTS FENETRES ET MODE DE CHAUFFAGE LOGEMENTS 4 ET 6 RUE DE LA VIERGE:

Afin de diminuer la consommation énergétique de ces deux logements communaux, le conseil municipal décide de procéder au remplacement des menuiseries extérieures devenues vétustes et de remplacer la chaudière gaz par une pompe à chaleur air/eau double service ainsi que de la VMC.

Le coût estimatif de ces travaux est de :

- 37 496 euros pour le logement 4, rue de la Vierge
- 24 856 euros pour le logement 6, rue de la Vierge

Deux demandes de subventions sont sollicitées auprès de

- L'Etat au titre de la DSIL (40%)
- Du SIED 70 (40%)

#### 2°- ACTUALISATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS LEADER ET DETR.

Par délibération du 12/03/2021, le conseil municipal avait validé le projet d'aire de jeux. Il convient aujourd'hui de revoir le plan de financement et de solliciter les subventions sur la nouvelle base estimative de 216 126 euros HT ( maîtrise d'œuvre et imprévus inclus).

Des subventions sont sollicitées auprès de:

- L'Etat au titre de la DETR
- L'Agence Nationale du Sport
- L'Europe au titre des crédits "LEADER"

pour un faux total de subventions aux environs de 74% du HT.

Vu pour être affiché le 29 avril 2022 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à VELLEFAUX, le 29 avril 2022

